

Une stratégie d'immigration plus judicieuse

cinq questions qui pourraient
façonner l'avenir du Canada

SEPTEMBRE 2026



Plus de 160 ans de croissance portée par les nouveaux arrivants au Canada

Le Canada se trouve à un moment charnière de son histoire. Les ambitions économiques du pays attirent l'attention du monde entier, alors que les capitaux et les talents partout dans le monde se tournent de plus en plus vers le Canada comme terre d'accueil pour investir et bâtir l'avenir. La capacité du Canada à tirer parti de cet élan dépendra en grande partie de sa capacité à disposer des personnes, des compétences et de l'ambition nécessaires pour le soutenir. Cela passe notamment par une stratégie d'immigration solide et stable, sur laquelle le Canada s'appuie depuis le début de son histoire moderne.

Le présent rapport vise à contribuer à remettre cette stratégie sur la bonne voie, dans la perspective d'une décennie qui s'annonce sans précédent. Notre pays connaît une profonde transformation démographique. Parallèlement, les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle et la robotique, transforment notre façon de vivre et de travailler. Et les valeurs et les aspirations du pays et de ses collectivités continuent d'évoluer.

Pour RBC, il s'agit de bien plus qu'un enjeu macroéconomique. La question touche directement à notre raison d'être : Contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités. Depuis la fondation de RBC, les immigrants jouent un rôle essentiel dans son histoire. Des nouveaux arrivants au Canada comptaient parmi les personnes qui ont fondé, en 1864, la Merchants' Bank of Halifax, nom d'origine de la banque. RBC a grandi avec le pays, installant des succursales temporaires aux côtés des chantiers ferroviaires pour servir ceux qui contribuaient concrètement à bâtir le Canada. Plus récemment, nous avons été parmi les premiers à mettre sur pied des Centres pour nouveaux arrivants offrant des conseils personnalisés et des prêts à faible taux d'intérêt aux médecins formés à l'étranger, et aujourd'hui nos services sont offerts dans 200 langues.

Les enjeux sont considérables. Le moment est venu de renforcer notre position dans la course mondiale aux talents grâce à une stratégie plus judicieuse.

John Stackhouse, premier vice-président,
Bureau du chef de la direction, Banque
Royale du Canada

Principaux constats

La stratégie d'immigration du Canada a perdu de son efficacité. Les chocs démographiques — notamment l'accueil, en seulement trois ans, d'un volume d'immigrants correspondant à une décennie d'immigration —, l'instabilité des politiques, l'importance moindre accordée aux compétences et à l'expérience, ainsi que le manque de données en temps réel et de transparence en sont les principales causes. Résultat : pour la première fois en plus de 20 ans, l'opinion publique à l'égard de l'immigration est devenue négative.

Sans l'immigration, la population du Canada sera réduite de moitié d'ici la fin du siècle. Notre population vieillit, le nombre de décès dépasse celui des naissances et le taux de participation à la population active diminue, alors même que la concurrence internationale pour attirer des travailleurs hautement qualifiés en âge de travailler s'intensifie.

Entrée express ne fonctionne pas comme prévu. L'objectif de ce programme phare est de sélectionner les candidats ayant le plus fort potentiel de revenus, et il y parvient : après trois ans, leur revenu médian est supérieur de 30 % à celui des personnes admises dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP), le deuxième volet d'immigration économique en importance. Cependant, les sous-catégories du programme compromettent maintenant cet objectif en permettant à des candidats ayant obtenu de moins bons résultats de devancer ceux qui les précèdent dans la file d'attente.

Les catégories d'immigration doivent être resserrées et mieux adaptées aux pénuries de talents propres à chaque région. Le Canada a besoin de certaines catégories d'immigration pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre (notamment dans les métiers manuels), lesquelles varient d'une région à l'autre. Cependant, les 80 volets provinciaux et les catégories fédérales qui se chevauchent ajoutent une complexité inutile au système.

Les voies d'immigration temporaire ont privilégié le volume au détriment des compétences, compromettant ainsi un avantage clé du système en deux étapes. L'accent mis sur l'attraction de travailleurs et d'étudiants pour combler les pénuries de main-d'œuvre à bas salaire et soutenir financièrement des établissements collégiaux sous-financés a compromis une stratégie qui, pendant plus de deux décennies, avait permis aux anciens résidents temporaires d'afficher un avantage salarial par rapport aux résidents permanents admis directement.

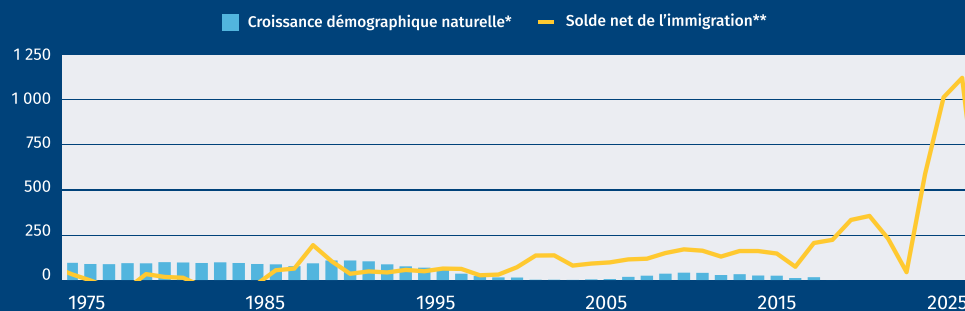
Le Canada pourrait reprendre l'avantage dans la course mondiale aux talents en :

- stabilisant la croissance démographique au moyen d'une cible de croissance de la population (p. ex., 1 %) ;
- rétablissant le système de points, en revenant aux principes de base et en éliminant les sous-catégories d'Entrée express ;
- concentrant la plupart des catégories aux niveaux provincial et territorial afin de répondre aux pénuries de compétences propres à chaque région ;
- renouant avec le modèle en deux étapes, en privilégiant l'admission temporaire de travailleurs hautement qualifiés et en accordant des points dans Entrée express pour l'expérience acquise au Canada ;
- comblant le déficit de données grâce à des renseignements plus complets et disponibles presque en temps réel sur les résultats, notamment les départs du pays et les revenus.

Figure 1

La croissance démographique a considérablement évolué au cours des dernières années

Milliers de personnes



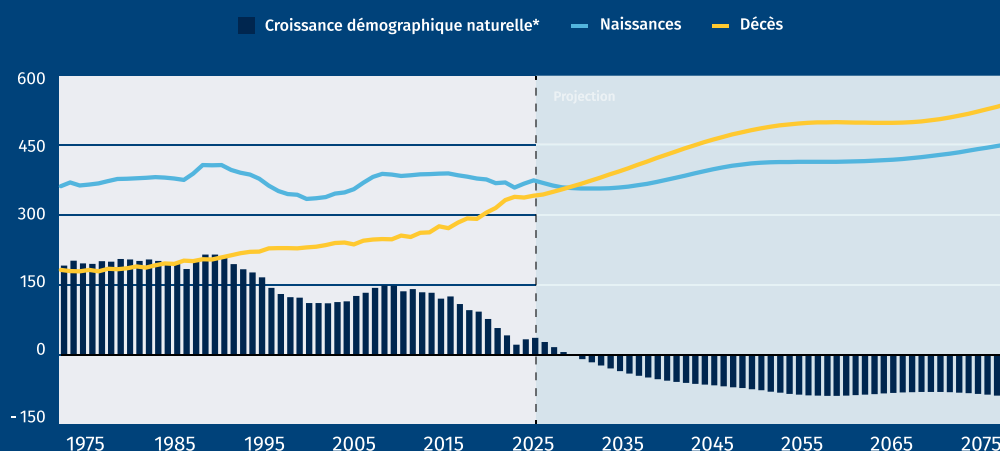
* Définie comme le nombre de naissances moins le nombre de décès. ** Défini comme le nombre d'immigrants moins le nombre net d'émigrants, plus le nombre net de résidents non permanents.

Sources : Statistique Canada, Leadership avisé RBC

Figure 2

La croissance démographique naturelle diminue, et le nombre de décès devrait bientôt dépasser celui des naissances

Milliers de personnes



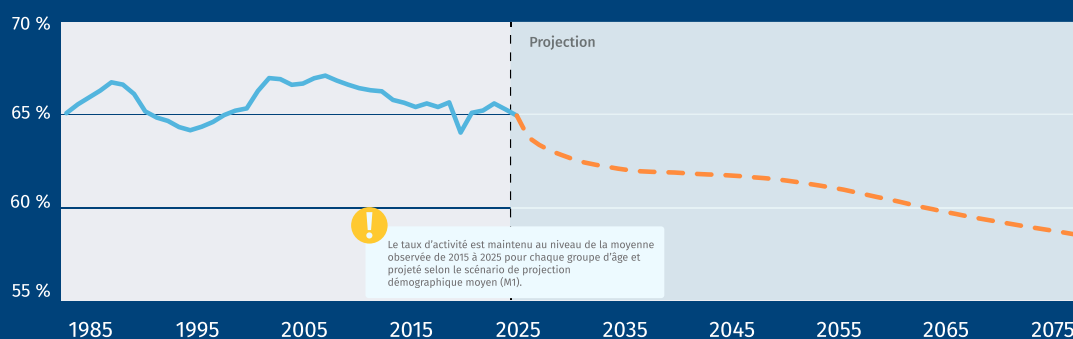
* Définie comme le nombre de naissances moins le nombre de décès. Selon le scénario de projection démographique moyen (M1)

Sources : Statistique Canada, Leadership avisé RBC

Figure 3

La participation au marché du travail diminue

Taux d'activité



Sources : Statistique Canada, Leadership avisé RBC

La stratégie d'immigration du Canada doit être repensée.

Entre 2022 et 2024, le pays a accueilli trois millions de migrants, soit environ l'équivalent d'une décennie d'immigration. Cette hausse historique, alimentée par l'afflux de résidents temporaires moins qualifiés, a mis à rude épreuve les infrastructures et les services et masqué le ralentissement de l'économie ; le PIB par habitant a reculé pendant deux années consécutives. Le ralentissement subséquent de l'immigration a entraîné la première baisse de la population du Canada jamais enregistrée. (figure 1).

Ces chocs démographiques illustrent à quel point le système d'immigration du Canada, autrefois réputé, a perdu de son avantage. L'instabilité des politiques, l'affaiblissement du système de points et l'importance moindre accordée aux compétences et à l'expérience y ont également contribué.

Cette perte d'efficacité survient alors que les pressions démographiques s'intensifient et que la concurrence mondiale pour attirer des talents de calibre mondial s'accélère. Le nombre de décès dépasse désormais celui des naissances au Canada (figure 2). Sans immigration, la population du pays serait réduite de moitié d'ici la fin du siècle.

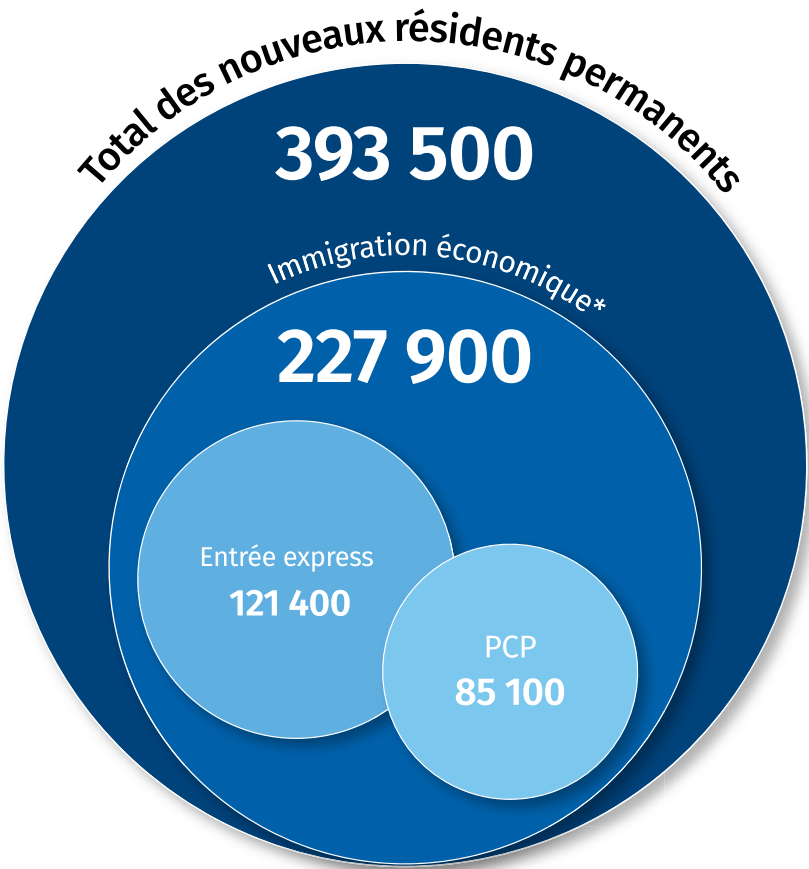
De surcroît, plus de 25 000 Canadiens prennent leur retraite chaque mois, soit près du double du nombre enregistré il y a 20 ans. La hausse du ratio entre les personnes âgées et la population en âge de travailler exercera une forte pression sur les régimes de retraite et les systèmes de santé.

Le Canada n'est pas le seul pays à faire face à ces défis démographiques. À l'échelle mondiale, la population de moins de 25 ans a probablement atteint un sommet, ce qui laisse présager un recul de la population active partout dans le monde. À mesure que ces tendances se poursuivront, la concurrence pour attirer les travailleurs en âge de travailler hautement qualifiés s'intensifiera.

Malgré ces pressions, 71 % des Canadiens estiment que le pays accueille trop d'immigrants. Les sondages indiquent que la plupart des répondants ne sont pas opposés à l'immigration, mais qu'ils s'inquiètent plutôt de la façon dont le gouvernement gère le dossier de l'immigration. Une discussion constructive sur la politique d'immigration du Canada pourrait permettre de remettre les niveaux d'admission sur la bonne voie et d'éviter que le débat ne sombre dans une rhétorique politisée et contre-productive, comme c'est de plus en plus le cas aux États-Unis et en Europe.

La plupart des résidents permanents sont admis au titre de l'immigration économique

2025



- 96 000
Réunification familiale
Conjoints, enfants à charge, parents et grands-parents
- ● 59 200
Immigration humanitaire
Réfugiés réinstallés et personnes protégées au Canada
- ● 10 100
Autres

* L'immigration économique comprend également les programmes suivants : Programme des travailleurs, notamment les aides familiaux, Programme d'immigration au Canada atlantique, Programme des gens d'affaires et autres programmes.

324 600

Total des nouveaux résidents **temporaires**

153 900

Programme de mobilité internationale

115 500

Programme des étudiants étrangers

55 200

Programme des travailleurs étrangers temporaires



5 questions cruciales pour le Canada

Au cours des six derniers mois, nous avons consulté plus de 60 experts — économistes, démographes, sondeurs, représentants sectoriels et décideurs — afin de comprendre ce qui n’a pas fonctionné dans la politique d’immigration économique du Canada ces dernières années et de recueillir des idées et des perspectives pour mieux orienter la suite. Ces entrevues et tables rondes, auxquelles se sont ajoutées nos propres recherches et analyses de données, ont fait émerger cinq questions auxquelles les décideurs canadiens doivent s’attaquer de toute urgence et en toute transparence pour repenser la stratégie d’immigration du Canada et la rendre plus judicieuse.

1. Existe-t-il un taux idéal ?

Au cours des décennies qui ont précédé la pandémie, la croissance démographique du Canada était relativement stable, s'établissant en moyenne à 1,1 % et augmentant progressivement pour atteindre 1,5 % en 2019 (contre une moyenne de 0,6 % dans les pays de l'OCDE à l'époque, mais avec une densité de population plus faible au Canada). Cette stabilité permettait au Canada d'accueillir de nouveaux habitants sans exercer une pression excessive sur les infrastructures et les services.

À l'inverse, les chocs démographiques survenus après la pandémie ont créé des tensions et accru l'incertitude. Après les confinements, le Canada a accueilli en seulement trois ans un volume d'immigrants équivalant à une décennie d'immigration, soit environ trois millions de personnes. Cette croissance démographique rapide, alimentée par l'immigration temporaire de travailleurs moins qualifiés, a mis à rude épreuve les infrastructures et les services et masqué le ralentissement de l'économie. La proportion de résidents temporaires est passée de moins de 3 % de la population totale avant la pandémie à 7,6 % en 2024 ; les loyers ont grimpé en flèche dans les grandes villes comme Vancouver et Toronto, et le PIB par habitant a reculé pendant deux années consécutives. En 2023, l'opinion publique à l'égard de l'immigration est devenue négative pour la première fois en plus de 20 ans.

Conscient de la nécessité de rééquilibrer la situation, le Canada a plafonné la proportion de résidents temporaires, avec pour objectif de la ramener à 5 % de la population totale, et mis en place des garde-fous pour prévenir les abus des programmes destinés aux résidents temporaires par les employeurs et les établissements d'enseignement. Ces mesures ont toutefois provoqué, elles aussi, d'importantes perturbations. Par exemple, plus de 25 changements aux règles visant les étudiants étrangers ont été apportés en l'espace d'environ deux ans, entraînant la perte de plus de 20 000 emplois dans le secteur de l'enseignement postsecondaire. Et l'an dernier, la population du Canada a diminué pour la première fois depuis les années 1950.

Les collectivités et les entreprises canadiennes, et les travailleurs qualifiés qui envisagent d'immigrer au Canada, ont besoin de plus de stabilité et de prévisibilité pour pouvoir planifier de façon réaliste.

Principaux éléments à prendre en considération

- Le Canada pourrait envisager d'atteindre et de maintenir une cible stable de croissance démographique d'environ 1 %, un taux qui s'est avéré efficace par le passé, et d'inscrire les décisions en matière d'immigration dans le contexte de l'évolution des autres facteurs démographiques, notamment la fécondité et l'espérance de vie.
- La cible pourrait s'inscrire dans une fourchette de contrôle permettant de légers ajustements annuels (p. ex., +/- 0,2 %) en fonction de facteurs comme l'évolution de la conjoncture économique et du marché du travail, afin de favoriser la réussite des nouveaux arrivants.
- La répartition des admissions — environ 60 % au titre de l'immigration économique, 15 % au titre de l'immigration humanitaire et 25 % au titre de la réunification familiale — est demeurée stable au cours de la dernière décennie. Le Canada pourrait envisager de maintenir cette répartition à l'avenir.
- Les changements de politique et les instructions ministérielles pourraient être limités au Plan des niveaux d'immigration annuel, qui serait accompagné de renseignements comme :
 - la logique et les données probantes qui sous-tendent les plans (p. ex., projections démographiques, prévisions d'emploi, capacité des infrastructures) ;
 - les formules et la pondération utilisées pour établir

+ Qu'est-ce que le Plan des niveaux d'immigration ?

Publié chaque année par le ministre de l'Immigration, le Plan des niveaux d'immigration du Canada établit le nombre de résidents permanents et, depuis 2024, de résidents temporaires que le pays prévoit admettre au cours de l'année à venir, selon différentes catégories, ainsi que des cibles indicatives pour les deux années suivantes. Il s'agit essentiellement de la feuille de route triennale du gouvernement en matière de volume et de composition de l'immigration.

les allocations provinciales et attribuer les points dans le cadre d'Entrée express.

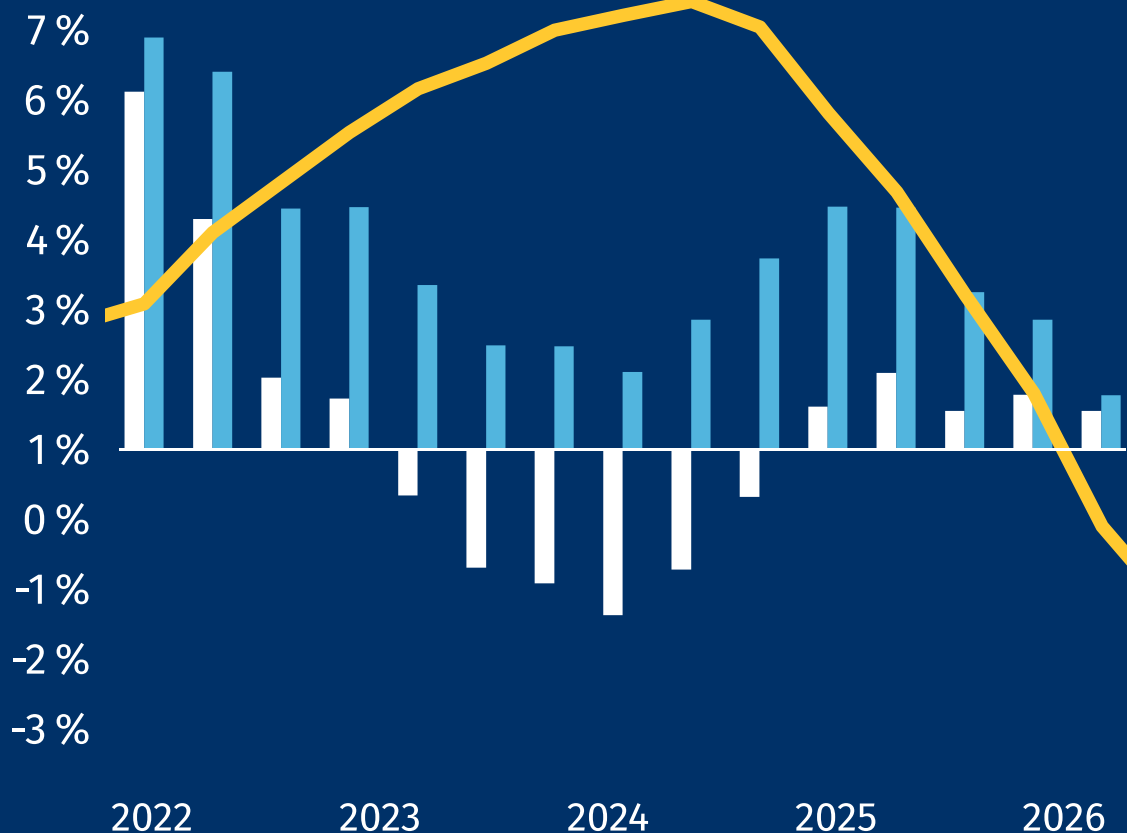
- Le taux de croissance devrait être assorti de politiques et d'investissements permettant de répondre aux besoins prévus pour une population de cette taille. Une croissance plus forte nécessite des investissements plus importants dans les infrastructures publiques, comme le logement et les transports, dans les services, comme les soins de santé et l'éducation, ainsi que des investissements

privés accrus pour assurer une main-d'œuvre productive. Si le Canada opte pour un taux de croissance plus faible, les politiques devront tenir compte des déficits de financement et de main-d'œuvre associés au vieillissement de la population, à une population active et une assiette fiscale plus restreintes, ainsi qu'à l'augmentation des besoins en matière de soins. Dans ce scénario, le Canada pourrait notamment envisager d'accroître le recours aux technologies dans les hôpitaux et les établissements de soins de longue durée.

La croissance du PIB portée par la croissance démographique a masqué le recul du PIB par habitant

Croissance sur 12 mois

■ PIB par habitant ■ PIB global — Population



Sources : Macrobond, Leadership avisé RBC

2 Comment sélectionner les candidats les plus susceptibles de réussir ?

Le Canada a instauré le système de points pour l'immigration en 1967. Des fonctionnaires attribuaient des points selon neuf critères, dont les études et la formation, la demande de main-d'œuvre et les compétences linguistiques. Un minimum de 50 points sur 100 était requis pour être admis. Ce système a contribué à réduire les biais dans la sélection des immigrants au Canada et à favoriser à la fois la croissance économique et le dynamisme multiculturel du pays.

La version actuelle du système de points, intégrée au programme Entrée express depuis 2015, s'appuie sur les résultats obtenus par les immigrants par le passé pour repérer les candidats les plus susceptibles de réussir à l'avenir et leur accorder la priorité.

Et le système est efficace : les candidats qui obtiennent les meilleurs résultats tendent à avoir des revenus plus élevés. Les immigrants admis dans le cadre de la catégorie de l'expérience canadienne — la catégorie d'Entrée express dont la note de passage est la plus élevée — ont systématiquement affiché des revenus supérieurs à ceux des personnes admises par d'autres voies. Après 10 ans, leur revenu médian s'établit à 92 100 \$, contre 67 400 \$ pour les immigrants admis au titre de l'immigration économique et 47 600 \$ pour l'ensemble des Canadiens. Même après trois ans, le revenu médian de l'ensemble des demandeurs principaux admis dans le cadre d'Entrée express est considérablement plus élevé (voir le graphique ci-dessous).

+ Qu'est-ce que le système de points ?

Le système de points est un outil qui permet au Canada de sélectionner des immigrants en fonction de leur potentiel de revenus. Depuis 2015, le système de points, appelé Système de classement global, est administré dans le cadre du programme Entrée express. Il attribue à chaque candidat une cote fondée sur différents facteurs, notamment les études, les compétences linguistiques, l'expérience de travail et l'âge.

Incomes are highest for those selected based on points

Median incomes after 3 years

75 400

Entrée express*

Sélection fondée sur les points

56 300

PCP

Sélection fondée sur les catégories

38 700

Autres catégories d'immigration économique**

Notes : Revenu total médian des demandeurs principaux des cohortes admises en 2019, trois ans après leur admission. D'après les données fiscales de la base de données IMDB. * Entrée express : moyenne de la catégorie de l'expérience canadienne et des travailleurs qualifiés et des métiers spécialisés. ** Autres catégories d'immigration économique : moyenne des programmes destinés aux aides familiaux et des programmes d'immigration d'affaires.

Sources : Statistique Canada, Leadership avisé RBC

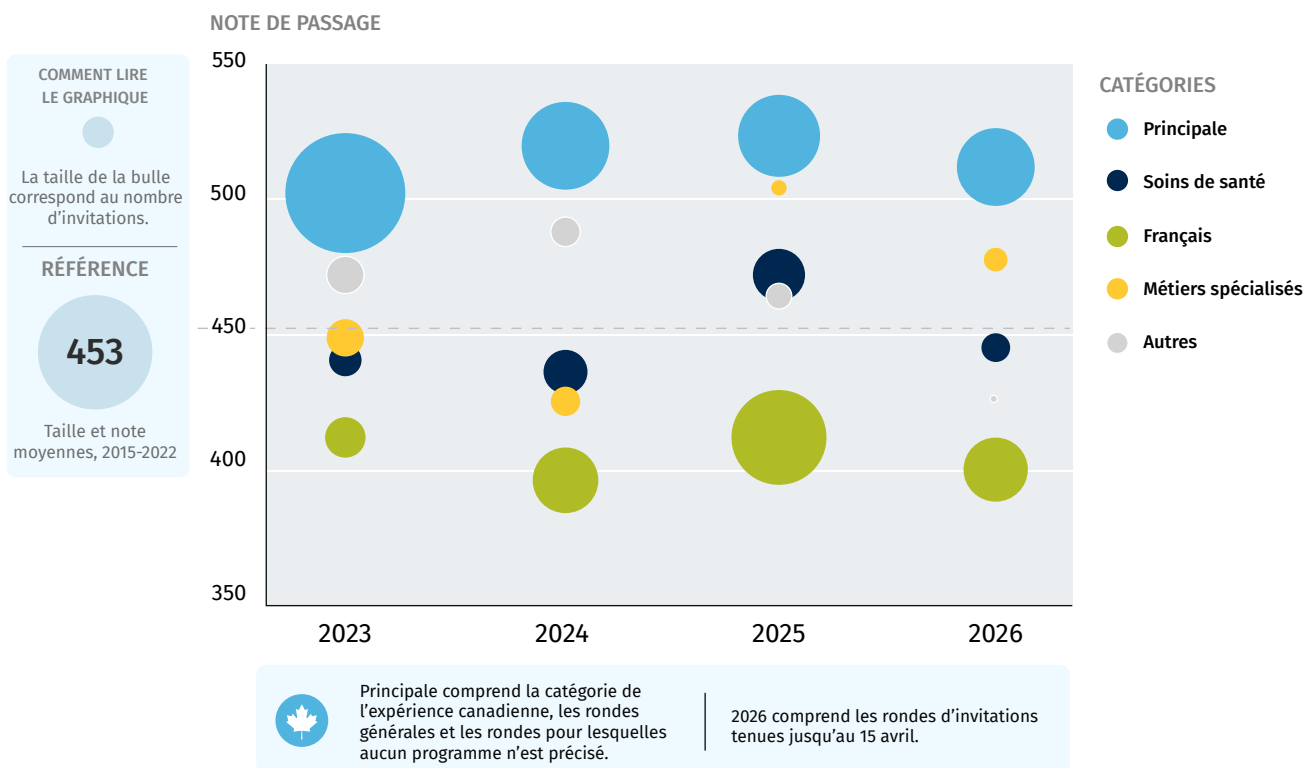
Mais l'attention récemment accordée à l'admission de nouveaux arrivants dans des catégories d'Entrée express associées à des professions précises compromet le fonctionnement du programme. Une loi adoptée en 2022 permet au Canada d'ajouter à l'Entrée express des catégories — en plus des trois catégories initiales — qui répondent à des priorités précises. Dans chacune de ces catégories, un sous-ensemble de candidats est classé en fonction de critères précis, indépendamment des autres candidats du bassin. Par exemple, les aides-enseignants sont classés avec les autres candidats de la catégorie des professions de l'enseignement, notamment les enseignants et les éducateurs de la petite enfance, et peuvent ainsi devancer des candidats ayant obtenu une note plus élevée dans une autre catégorie — par exemple des ingénieurs ou des infirmiers praticiens — qui attendent eux aussi d'être admis. En pratique, la concurrence entre les candidats de la catégorie de l'expérience canadienne s'intensifie, tandis que les nouvelles catégories abaissent le seuil d'admission : en moyenne, il faut plus de 100 points de plus pour être admis au titre de la catégorie de l'expérience canadienne qu'au titre des autres catégories.

La liste des catégories d'Entrée express a changé à plusieurs reprises depuis 2022, ce qui montre à quel point les besoins en compétences évoluent rapidement et à quel point il est vain de concevoir à l'échelle nationale un système d'immigration permanente qui repose sur ces besoins.

Le programme Entrée express a également abandonné le seuil minimal qui caractérisait le système de points à l'origine : les notes de passage, qui se situaient à environ 450 avant la pandémie, ont chuté jusqu'à 75 en 2021 alors que le Canada cherchait à atteindre ses cibles de résidents permanents malgré les restrictions de voyage. Et le système perd du terrain : en 2000, près de 80 % des immigrants économiques étaient admis dans le cadre d'une sélection fédérale fondée sur les points ; récemment, cette proportion était plutôt de l'ordre de 30 %.

En recentrant les admissions fédérales sur les candidats ayant obtenu les meilleures notes, plutôt qu'en cherchant à prévoir les besoins en compétences ou en professions précises et à y répondre — des besoins qui varient selon les régions —, le Canada pourrait redonner à l'Entrée express sa vocation première.

Les catégories d'Entrée express compromettent le système de points



Remarque : Les notes de passage correspondent à la moyenne pondérée de toutes les rondes d'invitations de la période pour chaque catégorie, selon le nombre d'invitations émises.

Sources : IRCC, Leadership avisé RBC

Principaux éléments à prendre en considération

- Le Canada pourrait envisager de fixer une proportion minimale des admissions au titre de l'immigration économique permanente qui se ferait par Entrée express afin de déterminer si cette mesure contribuerait à accroître la prospérité et la confiance du public. Les décideurs pourraient également envisager de rétablir une note de passage minimale fondée sur les principaux facteurs de sélection.
- Les rondes d'invitations d'Entrée express devraient permettre d'admettre les candidats ayant obtenu les meilleures notes. Pour y parvenir, le Canada pourrait éviter d'utiliser Entrée express pour répondre à des objectifs à court terme en y ajoutant des sous-catégories ou en créant, parallèlement à ce programme, d'autres catégories fédérales d'immigration économique.
- Le gouvernement fédéral a indiqué son intention de simplifier les catégories d'Entrée express. Il pourrait aller plus loin en abrogeant la loi de 2002 qui permet d'organiser des rondes d'invitations supplémentaires fondées sur des catégories.
- Le Canada pourrait s'engager à revoir régulièrement le système afin de recalibrer le mécanisme de notation et de veiller à ce qu'il demeure adapté à l'évolution du marché du travail, par exemple en tenant compte des compétences qui s'avèrent résilientes à mesure que les répercussions de l'IA se font sentir sur le marché.

3 Qu'en est-il des pénuries d'aptitudes au Canada ?

On pourrait faire valoir que toute l'immigration économique du Canada devrait passer par Entrée express, puisque l'admission des candidats ayant obtenu les meilleures notes serait le moyen le plus sûr d'accroître les revenus moyens et le niveau de vie. Mais une telle approche ferait abstraction des pénuries de talents qui touchent les collectivités partout au pays.

À mesure que la population canadienne vieillit, la demande de travailleurs de la santé augmente plus rapidement que notre capacité à former suffisamment de travailleurs au pays. Entre 2016 et 2024, la proportion de postes vacants dans le secteur des soins de santé a presque triplé et a été multipliée par cinq dans le cas des infirmiers auxiliaires autorisés.

Les métiers spécialisés sont eux aussi confrontés à des pénuries de main-d'œuvre. En Colombie-Britannique, par exemple, les effectifs dans le secteur de la construction non résidentielle devront augmenter de 10 % pour permettre la réalisation de projets comme l'agrandissement de l'Hôpital de Richmond et les travaux aux hôpitaux St. Paul's et Surrey. Le gouvernement fédéral estime que plus de 1,4 million de nouveaux travailleurs des métiers spécialisés seront nécessaires d'ici 2033, alors qu'une vague de départs à la retraite se profile. Les pénuries prévues varient selon les régions : en Ontario, les cuisiniers et les soudeurs figurent en tête de liste, tandis qu'au Yukon, les principaux besoins futurs comprennent notamment les plombiers et les électriciens en construction.

La sélection fondée sur des catégories, notamment dans le cadre du Programme des candidats des provinces (PCP), permet de répondre à des pénuries de compétences précises et de mieux répartir les retombées de l'immigration partout au pays. Lorsque le PCP a été créé en 1998, 11 % des immigrants économiques s'établissaient à l'extérieur de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique. En 2024, cette proportion atteignait 37 %.

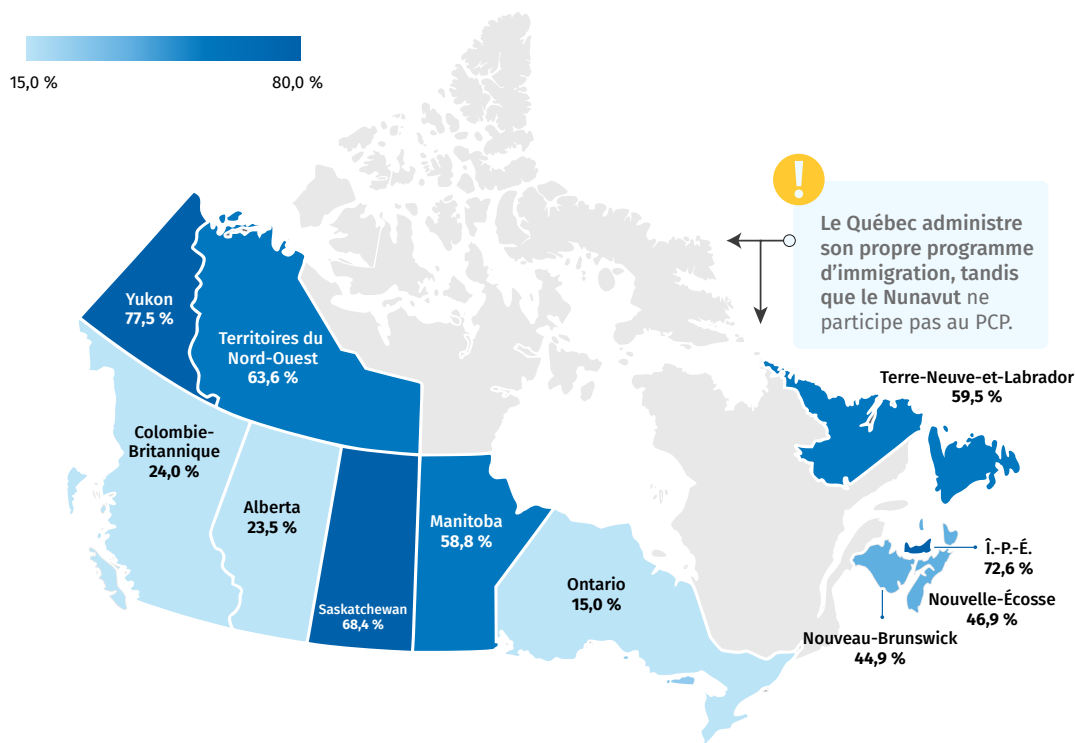
Le Canada doit toutefois se garder de multiplier les catégories, qui varient considérablement d'une province à l'autre malgré des objectifs souvent similaires et qui chevauchent les catégories fédérales. Par exemple, toutes les provinces offrent des voies d'immigration distinctes pour les entrepreneurs, les travailleurs qualifiés et les diplômés étrangers d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens. Imaginez devoir vous retrouver dans ce dédale d'environ 80 voies d'immigration en tant que personne souhaitant immigrer au Canada.

Un autre défi de taille lié au PCP est la rétention : certaines provinces, de même que les régions rurales de la plupart des provinces, peinent à inciter les nouveaux arrivants qualifiés à y rester. Chez les cohortes admises entre 2010 et 2015, les taux de rétention après cinq ans allaient de 39 % à l'Île-du-Prince-Édouard et de 61 % au Nouveau-Brunswick à environ 94 % en Ontario et en Alberta.

Le Canada a besoin de certaines voies d'immigration fondées sur des catégories pour répondre aux pénuries de talents que le système de points pourrait ne pas prioriser, mais les gouvernements fédéral et provinciaux doivent faire preuve de stratégie dans leur gestion.

Les catégories du PCP répartissent les retombées de l'immigration partout au Canada

Programme des candidats des provinces (PCP) en proportion de l'ensemble de l'immigration en 2025



Sources : IRCC, Leadership avisé RBC

Principaux éléments à considérer :

- Situer les catégories d'immigration auprès des provinces et des territoires et en réduire le nombre au niveau fédéral rapprocherait les admissions ciblées des marchés du travail régionaux et permettrait au gouvernement fédéral de se concentrer sur l'admission des candidats dont les revenus futurs sont les plus prometteurs.
- Les provinces qui participent au Programme des candidats des provinces (PCP) pourraient se concerter afin de simplifier le système en visant un nombre réduit de catégories plus stables, tout en permettant éventuellement d'ajuster les critères pour conserver une certaine souplesse.
- Les provinces pourraient s'appuyer sur les données sur le marché du travail afin d'harmoniser les catégories avec les débouchés qui se sont concrètement confirmés. Elles pourraient également chercher à sélectionner et à désigner davantage de candidats provinciaux issus du bassin d'Entrée express, dont les revenus ont tendance à être environ 30 % plus élevés que ceux des autres cohortes après trois ans .
- Les taux de rétention sont plus élevés lorsque les nouveaux arrivants occupent un emploi et voient leurs revenus augmenter . Les provinces pourraient expérimenter différentes façons de favoriser la réussite professionnelle des nouveaux arrivants, notamment en mettant à l'essai des programmes d'évaluation des compétences permettant de reconnaître et d'homologuer les compétences qu'ils possèdent à leur arrivée .
- Les provinces pourraient également se doter de cadres d'évaluation plus solides. Des organismes de recherche de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick ont conclu des ententes d'échange de données avec le gouvernement fédéral qui permettent de croiser les dossiers d'immigration et les données provinciales et d'obtenir plus rapidement des renseignements plus détaillés sur les personnes qui restent dans la province. D'autres provinces pourraient leur emboîter le pas.

4 Comment faciliter le parcours des talents temporaires ?

Même lorsque les immigrants arrivent au Canada avec les compétences dont le pays a besoin, il faut souvent des années avant que leurs titres de compétences soient reconnus et qu'ils puissent acquérir l'expérience professionnelle au Canada nécessaire pour réussir sur le marché du travail. C'est précisément à cet enjeu que répond le modèle en deux étapes que le Canada met en œuvre depuis plus de deux décennies.

+ Le modèle d'immigration en deux étapes

Le modèle d'immigration en deux étapes est le parcours vers la résidence permanente que suit une proportion croissante des immigrants au Canada. Il consiste à entrer d'abord au Canada à titre de résident temporaire — notamment comme travailleur étranger ou étudiant étranger —, puis à obtenir la résidence permanente par l'intermédiaire de programmes comme Entrée express ou le Programme des candidats des provinces.

Dans le cadre du modèle d'immigration en deux étapes, les nouveaux arrivants qualifiés arrivent au Canada avec un permis d'études ou de travail, font reconnaître leurs titres de compétences, et acquièrent une expérience professionnelle et des réseaux qui se traduisent par des revenus plus élevés. Dix ans après leur arrivée, ceux qui étaient passés par le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) dans le cadre du modèle en deux étapes gagnaient en moyenne 18 000 \$ de plus que ceux qui avaient suivi le parcours en une seule étape. De même, les résidents permanents qui avaient auparavant étudié au Canada gagnaient environ 30 % de plus que les nouveaux arrivants ayant des titres de compétences comparables. En fait, le niveau de revenu d'une personne à titre de résident temporaire est le meilleur indicateur de son revenu futur comme résident permanent.

Or, ces gains de revenus par rapport aux immigrants admis en une seule étape disparaissent lorsque les résidents temporaires arrivent avec un faible niveau de compétences ou s'inscrivent à des programmes d'études postsecondaires de piètre qualité.

Le Canada a commencé à voir ces gains s'amenuiser avant la pandémie, alors que les collègues et les

universités augmentaient leurs effectifs d'étudiants étrangers. Bon nombre de collègues l'ont fait avec l'aide de partenaires privés et de campus satellites improvisés, sans mécanismes de contrôle suffisants pour veiller à ce que les étudiants s'inscrivent à des programmes de qualité.

Puis la pandémie a frappé. À la sortie des confinements, les entreprises et les établissements d'enseignement postsecondaire ont réclamé davantage de travailleurs et d'étudiants temporaires, et le gouvernement a répondu à la demande. Le nombre d'étudiants étrangers a alors explosé — le ministre de l'Immigration de l'époque allant jusqu'à comparer les collègues à des « usines à chiots » —, tandis que les entreprises comblaient les pénuries de main-d'œuvre dans les emplois à bas salaire, notamment sous l'effet de ce qui a été appelé « l'effet PCU », qui avait désincité les travailleurs rémunérés au salaire minimum à reprendre leur emploi.

Entre 2019 (avant la pandémie) et 2023 :

- Le nombre de permis d'études approuvés a augmenté de 102 %.
- Le nombre de permis de travail postdiplôme approuvés a augmenté de 154 %.
- Le nombre de permis de travail pour travailleurs étrangers temporaires a augmenté de 88 %.
- Le nombre de permis délivrés dans le cadre du Programme de mobilité internationale, une version accélérée du programme de travailleurs temporaires, a augmenté de 126 %.

En 2023, le revenu d'entrée médian des immigrants ayant suivi le modèle en deux étapes était tombé à son plus bas niveau depuis 2017.

Depuis, les mesures prises par le gouvernement ont évolué dans la direction opposée, misant sur une sélection plus rigoureuse et une réduction du nombre de résidents temporaires admis. En 2024, par exemple, le Canada a renforcé les mécanismes de contrôle du Programme des étudiants étrangers, notamment en instaurant les lettres d'attestation provinciale afin de répartir entre les provinces et les territoires le nombre limité de places accordées aux étudiants étrangers. Le gouvernement a également considérablement resserré l'octroi de nouveaux permis d'études : le taux d'approbation s'établissait à 38 % en septembre 2025, contre 58 % en 2023, alors même que le nombre de demandes était beaucoup plus élevé.

Ces deux mouvements de balancier — l'afflux massif

de résidents temporaires peu qualifiés, d'une part, et les restrictions rigoureuses imposées aux étudiants qui souhaitent s'inscrire à des programmes de qualité, d'autre part — compromettent la logique même du modèle en deux étapes que le Canada continue de privilégier, alors qu'il fait passer un nombre record de résidents temporaires au statut de résident permanent.

Principaux éléments à prendre en considération

- Les diplômés étrangers de programmes d'études postsecondaires de grande qualité, adaptés aux besoins du marché du travail, constituent de bons candidats à la résidence permanente s'ils souhaitent rester au Canada et de bons ambassadeurs du pays s'ils choisissent de partir. Or, ce n'est pas ainsi que les collèges et les universités ont été incités à considérer les étudiants étrangers. La mise à jour des modèles de financement provinciaux, de manière à ce que les établissements publics ne dépendent pas des droits de scolarité des étudiants étrangers pour financer les places destinées aux étudiants canadiens, pourrait contribuer à préserver la viabilité d'un système d'enseignement de calibre mondial et l'intégrité du parcours en deux étapes pour les talents.
- Une fois la cible de 5 % de résidents temporaires atteinte, le Canada pourrait envisager de revenir à une admission des étudiants étrangers dictée par la demande, en commençant peut-être par un projet pilote au niveau des études supérieures, qui est déjà exempté des plafonds établis au moyen des lettres d'attestation provinciale, afin d'évaluer les répercussions sur les niveaux d'immigration temporaire et le profil de compétences des nouveaux arrivants. Le Canada pourrait également mettre à l'essai une voie temporaire pour les entrepreneurs afin d'attirer des investisseurs et des créateurs d'emplois ayant fait leurs preuves.
- L'intégration, dans le mécanisme de notation du Canada, des revenus gagnés à titre de travailleur temporaire et des revenus associés à certains programmes d'études postsecondaires au Canada pourrait améliorer les résultats, surtout si le mécanisme était transparent pour les demandeurs. Par exemple, le fait d'illustrer clairement l'incidence que pourrait avoir le choix d'un programme d'études postsecondaires sur leur note pourrait les inciter à privilégier des programmes dont les résultats sur le marché du travail sont démontrés.

5 Le Canada dispose-t-il de données suffisamment fiables et à jour ?

Les données disponibles pour orienter les décisions du Canada en matière de politique d'immigration sont moins complètes et moins à jour qu'elles pourraient l'être. Bien que le Canada dispose d'une bonne visibilité sur les répercussions économiques de l'immigration grâce à la Base de données longitudinales sur l'immigration, qui s'appuie sur les données des déclarations de revenus, le délai de deux ans avant la publication des données en limite considérablement l'utilité.

En Nouvelle-Zélande, les données sur l'emploi des migrants sont publiées avec un délai de seulement trois mois. Elles combinent les données sur l'immigration et les données fiscales mensuelles. Le projet de paie électronique du Canada, qui vise à normaliser et à centraliser les déclarations de paie des employeurs, pourrait permettre de produire des données dans des délais comparables à ceux de la Nouvelle-Zélande.

Entre-temps, l'Enquête sur la population active (EPA) fournit des données plus rapidement que la Base de données longitudinales sur l'immigration. L'EPA produit chaque mois des estimations de l'emploi et d'autres données sur le marché du travail, avec un délai de seulement 10 jours entre la collecte et la publication des données. Toutefois, ses données sont moins détaillées et moins fiables que celles de la Base de données longitudinales sur l'immigration, et les résidents temporaires y sont sous-représentés. Les données de l'EPA ne permettent pas de déterminer ce que deviennent certains groupes précis de résidents temporaires, comme les titulaires d'un permis de travail postdiplôme.

Jusqu'à récemment, le Canada ne disposait pas non plus de données suffisantes sur le respect des conditions d'immigration. Dans un rapport publié en 2026, le vérificateur général a constaté qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) « ne savait pas si les étudiants quittaient le Canada après l'expiration de leur permis ». L'Agence des services frontaliers du Canada

(ASFC) n'a pu confirmer le départ que d'environ 40 % des quelque 40 000 titulaires de permis d'études expirés. En réponse à ce défi, [JP3.1][SA3.2], IRCC et l'ASFC ont lancé un projet pilote visant à suivre les départs du Canada.

Au-delà des lacunes dans les données, le manque de transparence du processus décisionnel pose lui aussi des difficultés et peut miner la confiance du public. La cible de 380 000 résidents permanents établie dans le Plan des niveaux d'immigration 2026-2028 représentait une hausse modeste par rapport aux projections de l'année précédente, mais elle a été présentée comme une baisse, notamment parce que les chiffres de 2024 étaient utilisés comme point de comparaison sans tenir compte des mesures ponctuelles prises pour rééquilibrer la population de résidents temporaires, notamment le passage de 148 000 d'entre eux au statut de résident permanent. Cette présentation trompeuse ne fait qu'alimenter le scepticisme du public. Parallèlement, IRCC publie chaque année, dans le Plan des niveaux d'immigration, le nombre de candidats que chaque province reçoit dans le cadre du PCP. Toutefois, la formule précise et les facteurs de pondération utilisés pour établir ces allocations demeurent confidentiels.

Améliorer la rapidité, l'exhaustivité et la transparence de la collecte et de la communication des données sur l'immigration pourrait contribuer à éclairer les décisions en matière de politique d'immigration et à renforcer la confiance du public à leur égard.

Principaux éléments à prendre en considération

- Faire progresser le projet de paie électronique avec la participation de ministères et organismes comme Statistique Canada pourrait permettre d'obtenir plus rapidement des données sur les principaux indicateurs. Cette initiative pourrait s'inscrire dans une approche à plusieurs niveaux en matière de données, qui comprendrait également :
 - Intégrer les données de paie électronique à la Base de données longitudinales sur l'immigration afin que les décideurs disposent également d'un portrait longitudinal plus détaillé, établi à partir du couplage des données fiscales et des données sur l'immigration.
 - recueillir des données plus précises auprès des résidents temporaires dans le questionnaire de l'EPA et publier des estimations des départs selon le type de permis (par exemple, pour les titulaires d'un permis de travail postdiplôme).
 - croiser et exploiter les données déjà recueillies systématiquement afin de mieux comprendre les résultats des immigrants, notamment leur mobilité. Par exemple, l'Environnement de données statistiques longitudinales sur l'immigration combine des données administratives sur la santé et l'éducation avec des données du Recensement et de la Base de données longitudinales sur l'immigration. Cet environnement a toutefois été créé de façon ponctuelle et ne constitue pas encore un produit régulier.
- Le Canada pourrait améliorer la transparence et la reddition de comptes en :
 - publiant des cibles claires dans le Plan des niveaux d'immigration et la logique qui les sous-tend, afin d'éviter toute ambiguïté susceptible d'éroder la confiance du public ;
 - uniformisant la présentation des données provinciales sur le PCP (format et fréquence de publication) et en publiant des données nationales consolidées indiquant les allocations provinciales, les taux d'utilisation et la proportion des candidats désignés provenant du bassin d'Entrée express ;
 - présentant séparément la proportion d'immigrants économiques qui sont des demandeurs principaux et celle qui correspond aux conjoints et aux personnes à charge.

En définitive, les questions soulevées dans le présent rapport portent sur la recherche d'un équilibre entre des intérêts parfois difficiles à concilier.

Le Plan des niveaux d'immigration du Canada établit des cibles pour les admissions de résidents permanents et temporaires, ce qui signifie que le nombre de places disponibles est limité : l'admission d'une personne se fait, en pratique, au détriment d'une autre.

L'admission de nouveaux arrivants hautement qualifiés peut contribuer à accroître le bien-être économique de la population canadienne dans son ensemble. À l'inverse, l'admission de personnes dont les compétences sont moins recherchées sur le marché du travail canadien peut avoir l'effet contraire, en accentuant la concurrence pour les emplois à bas salaire et en exerçant une pression à la baisse sur les salaires moyens et la prospérité économique.

En théorie, le Canada pourrait s'en remettre uniquement au système de points pour sélectionner les immigrants économiques les plus susceptibles d'obtenir des emplois bien rémunérés et de contribuer davantage à l'assiette fiscale. Or, ces candidats ayant obtenu les meilleures notes pourraient tous choisir des emplois dans le secteur des entreprises à Toronto, ce qui contribuerait peu à réduire les listes d'attente pour consulter un médecin de famille dans des endroits comme l'Île-du-Prince-Édouard.

La sélection fondée sur des catégories peut aider le Canada à répondre à des pénuries de compétences précises et urgentes. Le Canada pourrait tirer le meilleur parti des deux approches — la sélection fondée sur des catégories et celle fondée sur le système de points — sans que l'une compromette l'autre, en confiant au gouvernement fédéral la sélection, au moyen du système de points, des candidats ayant les revenus futurs les plus prometteurs et en laissant aux provinces et aux territoires le soin de définir les catégories d'admission en fonction de leurs priorités. Les provinces pourraient collaborer avec les organismes professionnels et les établissements de formation qu'elles réglementent afin de veiller à ce que les nouveaux arrivants soient sélectionnés et accompagnés de manière à répondre aux pénuries régionales de talents dans des carrières offrant de bonnes perspectives.

Le fait d'emprunter un parcours en deux étapes vers la résidence permanente, en acquérant d'abord une expérience de travail ou d'études au Canada, peut

accroître les chances des nouveaux arrivants d'accéder à ces carrières prometteuses. Cela dit, tous les programmes temporaires ne devraient pas nécessairement mener à la résidence permanente. Le Canada pourrait améliorer les résultats et la transparence en s'appuyant sur des indicateurs de revenus pour déterminer quelles voies d'immigration temporaire peuvent servir de tremplin vers la résidence permanente et en précisant davantage les attentes à l'égard de celles qui ne le peuvent pas. Pour y parvenir, il faudrait améliorer la rapidité et l'exhaustivité de la collecte et de la communication des données au Canada.

Gérer ces arbitrages de façon stratégique et transparente, en énonçant clairement les cibles et les principes qui les sous-tendent dans le Plan des niveaux d'immigration du Canada, peut contribuer à rétablir et à maintenir la confiance du public à l'égard des décisions en matière de politique d'immigration. Il en va de même d'une croissance démographique stable.

Une croissance régulière et prévisible permet aux décideurs et aux entreprises de planifier les infrastructures, les services et les mesures de soutien dont les nouveaux arrivants et leurs familles ont besoin — des soins de santé et du logement au transport et à l'éducation —, tout en renforçant la confiance du public dans le fait que l'immigration contribue à la vitalité des collectivités et de l'économie canadiennes plutôt qu'à les fragiliser.

Il est urgent de rétablir cette confiance. La capacité du Canada à attirer des talents de calibre mondial repose sur le rétablissement de sa réputation comme pays stable, doté d'une population accueillante et de parcours d'immigration prévisibles permettant aux nouveaux arrivants de s'épanouir. En recentrant les arbitrages en matière de politiques sur l'accroissement de la prospérité partout au pays grâce à une immigration économique stable et axée sur les compétences, le Canada peut regagner l'appui du public à l'égard d'une stratégie d'immigration à long terme, dans laquelle les objectifs humanitaires et de réunification familiale progressent de concert avec les objectifs économiques.

Notes de bas de page

^aFait référence aux demandeurs principaux admis en 2019.

^bLe taux de croissance démographique tient compte de la croissance naturelle de la population (naissances – décès) et de la migration nette (y compris les arrivées et les départs de résidents permanents et non permanents).

^cCatégorie de l'expérience canadienne, destinée aux personnes qui ont acquis au moins un an d'expérience de travail au Canada à titre de résidents temporaires. Programme des travailleurs qualifiés (fédéral), destiné aux personnes qui ont acquis de l'expérience de travail à l'étranger. Programme des métiers spécialisés (fédéral).

^dÀ l'exclusion des points accordés au titre d'une désignation provinciale.

^eLa reconnaissance des titres de compétences étrangers représente depuis longtemps un défi au Canada, mais une approche appelée évaluation de la pratique professionnelle pourrait constituer un modèle prometteur. Par exemple, plutôt que de s'en remettre uniquement aux documents attestant les qualifications, le Physician Assessment Centre of Excellence, à Halifax, évalue les compétences en situation réelle et comble les lacunes en matière de formation des médecins formés à l'étranger dans le cadre d'un programme d'apprentissage pratique de 12 semaines.

^fPopulation Data BC, Manitoba Centre for Health Policy, Institute for Clinical Evaluative Sciences (Ontario) et DataNB.

^gLe Canada a suspendu le Programme de visa pour démarrage d'entreprise en janvier 2026. Ce programme accordait la résidence permanente en fonction de l'apport de capitaux ou du soutien d'un incubateur d'entreprises établi au Canada, que l'idée d'entreprise se soit révélée viable et authentique ou non. Plusieurs pays de l'OCDE comparables au Canada ont recours à des visas temporaires pour attirer des fondateurs d'entreprises et stimuler l'innovation.

^hStatistique Canada réalise des enquêtes supplémentaires qui viennent compléter le questionnaire de base de l'EPA. Elles pourraient servir à l'avenir à tester différentes formulations de questions avant de les intégrer au questionnaire de l'EPA.

Notes en fin d'ouvrage

- 1 [Janzen, N. et Zheng, A. \(2026\). Pénurie imminente de main-d'œuvre au Canada : l'impact des départs à la retraite et de la politique d'immigration](#)
- 2 [McGoey, M. et Nicol, C. \(2026\). Implications démographiques du Plan des niveaux d'immigration 2026-2028. Bureau de la directrice parlementaire du budget.](#)
- 3 [McCormack, C. et Wang, W. \(2024\). Le produit intérieur brut par habitant du Canada : regard sur un retour à la normale. Statistique Canada.](#)
- 4 [Environics Institute for Survey Research. \(2025\). Canadian Public Opinion about Immigration and Refugees.](#)
- 5 [Atique, A., & Nagar, D. \(2025\). Broken immigration promises are based on false narratives. The Conversation.](#)
- 6 [Steele, K. \(sans date\). CDN PSE dashboards: Jobs impacted. Eduvation.](#)
- 7 [Musée canadien de l'immigration du Quai 21. \(sans date\). Règlement sur l'immigration, Décret du Conseil CP 1967-1616, 1967.](#)
- 8 [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. \(2026\). Résultats liés à l'immigration.](#)
- 9 [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. \(2025\). Rapport au Parlement sur l'immigration pour 2024-2025.](#)
- 10 [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. 2022. Entrée express – Rapport de fin d'exercice 2021.](#)
- 11 [Statistique Canada. \(2024\). Graphique 1 : Proportion de nouveaux immigrants économiques, selon le programme d'admission, Canada, 2000 à 2023.](#)
- 12 [Statistique Canada. \(2025\). L'effectif du secteur de la santé au Canada : tendances régionales des postes vacants, 2024.](#)
- 13 [Masoud, H., Sayle, Z. et Yang, H. \(2025\). Dynamique régionale des postes vacants dans les professions liées à la santé au Canada, 2024 Statistique Canada](#)
- 14 [Construforce Canada. \(2026\). Regard prospectif – Construction et maintenance 2026-2035 : Non résidentiel.](#)
- 15 [Emploi et Développement social Canada \(sans date\). Métiers spécialisés](#)
- 16 [Ibid.](#)
- 17 [Picot, G., Hou, F. et Crossman, E. \(2024\). Programme des candidats des provinces : variations provinciales. Statistique Canada.](#)
- 18 [Picot, G., Hou, F. et Crossman, E. \(2023\). Programme des candidats des provinces : son élargissement au Canada Statistique Canada.](#)
- 19 [Picot, G., Crossman, E. et Hou, F. \(2023\). Programme des candidats des provinces : maintien en poste dans la province d'admission. Statistique Canada.](#)
- 20 [Stick, M., Hou, F., & Picot, G. \(2026\). Situation économique des candidats des provinces : différences entre Entrée express et d'autres processus. Statistique Canada.](#)
- 21 [Institut pour la citoyenneté canadienne. \(2025\). Les immigrants hautement qualifiés sont deux fois plus susceptibles de quitter le Canada.](#)
- 22 [Hou, F., & Picot, G. \(2024\). Revenus des immigrants économiques sélectionnés dans le cadre d'un processus de sélection en une étape et en deux étapes : comparaisons par rapport à l'année d'arrivée. Statistique Canada.](#)
- 23 [Skuterud, M., & Chen, Z. \(2018\). Comparing Outcomes: The Relative Job-Market Performance of Former International Students. C.D Howe Institute.](#)
- 24 [Picot, G. et Xu, L. \(2020\). Quels facteurs de sélection permettent le mieux de prédire les gains des demandeurs principaux d'une catégorie de l'immigration économique ? Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.](#)
- 25 [Miller, M. \(2023\). \[Publication sur la sélection des immigrants et la politique d'immigration\]. X.](#)
- 26 [Godbout, L. \(2020\). PCU : Passer de l'urgence à la relance. Fondation canadienne de fiscalité.](#)
- 27 [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. \(2024\). Le programme des étudiants internationaux en un coup d'œil.](#)
- 28 [Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. \(2024\). Note pour la période des questions : ADMISSIONS DE RÉSIDENTS TEMPORAIRES.](#)
- 29 [Ibid.](#)
- 30 [Statistique Canada. \(2025\). Le salaire d'entrée médian des nouveaux immigrants diminue de 10,6 % en 2023, mais demeure supérieur à son niveau d'avant la pandémie de COVID-19.](#)
- 31 [Bureau du vérificateur général du Canada. \(2026\). Les réformes du Programme des étudiants étrangers.](#)
- 32 [Ministry of Business, Innovation and Employment. \(sans date\). Migrant Employment Data. New Zealand Government.](#)
- 33 [Statistique Canada. \(2026\). Enquête sur la population active.](#)
- 34 [Bureau du vérificateur général du Canada. \(2026\). Les réformes du Programme des étudiants étrangers en ont freiné la croissance sans améliorer l'intégrité.](#)

Collaborateurs

Leadership avisé RBC

Jackie Pichette, responsable principale de politique, Aptitudes et études supérieures

Farhad Panahov, économiste

Caprice Biasoni, responsable principale, Conception



Publié par

Leadership avisé RBC

Septembre 2026